



Detournement de mineur sur fillette de 14 ans

Par **carine02_old**, le 21/11/2007 à 17:17

peut on parler de détournement de mineur lorsqu' une jeune fille de 14 ans recois des messages telephoniques plutot obsenes sachant qu'elle connait cet individu. ?

Par **Jurigaby**, le 21/11/2007 à 18:43

Bonjour.

La réponse est non.

ceci dit la Loi du 5 mars 2007 a introduit le délit de propositions sexuelles à un mineur de moins de 15 ans.

Le problème de cette infraction, c'est qu'elle ne couvre que les propositions faites par voie électronique ce qui exclut, à mon sens, le téléphone mobile.

Par **fritz974**, le 16/12/2007 à 17:06

Il ne s'agit pas de détournement de mineur. Il n'empêche que c'est une atteinte à la vie privée, un harcèlement. Donc vous porter plainte et vous obtiendrez gain de cause